

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
CC_2025_040**

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 25 mars 2025, conformément à la loi.

OBJET :**AFFAIRES GENERALES ET
NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES*****Modification de la
composition de la
commission projet
TERRABUNDO*****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE, Alain BOS

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 42
Procurations : 7

Nombre de votants : 49**Ont donné pouvoir :**

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Guillaume FLUET, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 mars 2025

Délibération CC_2025_040

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Modification de la composition de la commission projet TERRABUNDO

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations CC_2020_135 et CC_2020_177 des conseils communautaires des 28 septembre et 7 décembre 2020, portant adoption du règlement intérieur des assemblées,

Considérant que l'article 3.1.1.2 du règlement intérieur organise la situation des commissions "Projet",
"Elles sont créées par le Conseil communautaire, sur proposition du président. Elles ont une lettre de mission qui détermine l'objet de la mission et le temps imparti et les membre,

Elles sont composées au minimum de 6 conseillers communautaires titulaires ou suppléants. Elles sont présidées par un vice-président,

La délibération prévoit la possibilité d'y associer des membres du conseil de développement désignées par le Président et des personnalités qualifiées dans la limite de 6 personnes également,

Elles émettent un avis. Un compte rendu de ces réunions est remis au Président qui le présente au Conseil communautaire,

Vu la délibération CC_2023_199 du conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant création de la commission Projet TERRABUNDO,

Par délibération CC_2023-199 en date du 25 septembre 2023, le Conseil communautaire a créé la commission Projet « TERRABUNDO », dans les conditions prévues à l'article 3.1.1.2 du règlement intérieur des Assemblées.

Cette commission dont le but est de garantir le bon fonctionnement de l'équipement, et d'impulser la dynamique de TERRABUNDO au quotidien, prévoyait la désignation de :

- Six conseillers communautaires titulaires ou suppléants, auxquels s'ajoute M. Michel DUPONT, maire de la commune d'ENNEVELIN ;
- Six personnalités qualifiées, notamment des membres du conseil de développement, des résidents de Terrabundo (Terrabunders) et des entreprises du territoire ayant participé au projet Terrabundo.

M. Christophe THIEBAUT était membre de la commission TERRABUNDO.

N'étant plus membre de la commission « *Développement économique, Agriculture et Alimentation* », il convient d'acter le fait qu'il ne siège plus au sein de la commission TERRABUNDO.

Ouï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :

- ***De modifier la composition de la commission TERRABUNDO, afin de prendre en compte la démission de M. Christophe THIEBAUT de cette commission.***

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 07/04/2025

webdelib

ID : 059-200041960-20250404-CC_2025_040-DE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEFFYCK

Signé électroniquement par : Valérie NEFFYCK
Date de signature : 01/04/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOU

Signé électroniquement par : Luc FOU
Date de signature : 02/04/2025
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_040
Objet :	Modification de la composition de la commission projet TERRABUNDO
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	059-200041960-20250404-CC_2025_040-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250404-CC_2025_040-DE-1-1_0.xml	text/xml	889 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_040.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_040-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	181 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 avril 2025 à 11h00min23s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 avril 2025 à 11h09min04s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	4 avril 2025 à 11h09min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 11h09min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 11h09min29s	Reçu par le MI le 2025-04-04